L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 JUILLET, 1876. — 49me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 18 JUILLET.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW YORK.

POUR VICE-PRESIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

Une nécessité politique.

Les tristes dissensions qui viennent de se produire à l'occasion de la réorganisation des wards et du comité de paroisse, à la Nouvelle-Orléans, et qui menacent de se continuer pour l'élection des délégués à la Convention d'Etat, ont leur source dans l'ardeur des compétitions pour les places lucratives municipales beaucoup plus que dans les rivalités d'ambition pour les fonctions d'Etat ou la législature.

La décision récente du nouveau comité de paroisse qui maintient en place les délégués de quatre wards, dont les sièges étaient contestés, a donné lieu à d'énergiques protestations. Cette décision n'a été prise que par 20 voix contre 11 1/2 et on fait observer avec raison que dans les 20 voix de la majorité étaient comprises celles des délégués des wards en litige, ce qui est contraire à toutes les règles de justice.

Quelles seront les conséquences d'une pareille décision? Le maintien de la scission dans certains wards et peut-être un compromis peu satisfaisant dans les autres, puis, dans toute la ville un mécontentement et une méfiance manifestes. C'est dans ces conditions que les élections des délégués chargés de représenter la ville à la Convention de Baton Rouge vont avoir lieu, et il est à craindre que ces élections ne donnent pas plus de satisfaction que la plupart des élections du 30 juin.

La délégation de la ville n'aura donc pas l'autorité et l'influence qu'elle devrait avoir si elle se composait des citoyens les plus éminents et les plus désintéressés dans les luttes personnelles.

La conclusion à tirer de ce fâcheux résultat de l'acharnement à se disputer les places, est la nécessité de séparer au plus vite les élections municipales des élections d'Etat.

Il est évident que s'il n'y eût eu à élire en novembre que les fonctionnaires d'Etat et la législature, les choses se seraient passées tout autrement. Nous n'aurions pas assisté à l'écœurant spectacle des manœuvres employées dans un intérêt tout personnel pour fausser la représentation dans les wards, et il n'est pas douteux que la délégation qui va être envoyée à Baton-Rouge, eût été bien supérieure à ce qu'elle sera selon toute apparence.

Nous avons déjà dit qu'il fallait abolir les gros émoluments et les sinécures et revenir au système des aldermen non payés, mais même avec ces réformes, nous pensons qu'il vaut mieux que, dans tous les cas, les élections municipales aient lieu à une époque distincte de celle des autres élections.

Cela coûtera quelques frais de plus, mais, en présence des résultats à obtenir c'est là une mince considération. On regagnera amplement cette excédant de dépenses par la réduction des émoluments et salaires exorbitants de certains emplois.

Lorsque les élections municipales seront séparées des élections présidentielles et d'Etat, les partisans des réformes n'auront plus à craindre de compromettre le succès politique du parti en tenant tête aux coteries des chercheurs de place, et ils pourront opposer aux coalitions de candidats la ligue des amis du bien public.

S'il ne s'est pas, déjà cette année, formé une organisation distincte de celle du comité actuel de paroisse, cela tient uniquement à la crainte qu'ont eue les mécontents de compromettre le sort de l'élection dans l'Etat par une division.

Cependant, nous avons entendu nombre d'électeurs exprimer hautement l'opinion que, tout en votant pour les candidats présidentiels, congressionnels et d'Etat, ils ne se croiraient nullement tenus de voter pour les candidats locaux si ceux-ci, ne leur convenaient pas. Nous ne saurions les blâmer de cette réserve, quelque regrettables que soient de pareils dissentiments dans la lutte suprême engagée pour le renversement du régime radical.

Mais, nous le répétons, il faut que la prochaine législature, en modifiant la Charte de la ville, revienne à l'ancien système des élections municipales séparées. C'est là une nécessité politique de premier ordre.

L'HONORABLE L. A. WILTZ.—Le *Democrat*, de dimanche, a publié une longue communication signée *Legislator* et qui est une réponse à une critique de la conduite de M. Wiltz, comme Maire et comme Représentant, critique qui avait paru dans le *Bulletin* sous le nom de *Citizen*. La longueur de ces deux documents ne nous permet pas de les reproduire. On les trouvera tous deux dans le numéro de dimanche du *Democrat*.

DÉCLARATION DES PARTISANS DE M. PENN.—La déclaration suivante a paru dans le *Times*, de dimanche:

Afin de corriger entièrement et finalement toute fausse appréhension ou motifs réels ou supposés qui peut exister dans la communauté, le comité exécutif de Penn désire déclarer:

Que l'adresse préparée pour être présentée à la convention démocrate-conservatrice est, en elle-même, une garantie suffisante que les signataires sont en plein accord avec le parti démocrate-conservateur;

Que, tout en exprimant leur préférence sans réserve pour D. B. Penn, comme leur candidat pour gouverneur, ils se considèrent comme tenus d'appuyer l'élu de la convention, quel qu'il soit.

THOS. H. HUNT, Chairman.
FRANCIS RAWLE, Secrétaire.

Voilà une déclaration que nous sommes très heureux d'enregistrer.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 1er juillet de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

Or		Cent Mille
Or		Piastres
Or		Gros Lot
Or	Gros Lot.	
29 juillet	Or	L. S. L. Co.
L. S. L. Co.	Or	29 juillet.
Gros Lot	Or	
Gros Lot		Or
Cent Mille		Or
Piastres.		Or

NOUVEAU CABLE FRANÇAIS.—Le *Havre* annonce que, sous la direction de M. Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre des finances, il se forme une Société pour la pose et l'exploitation d'un nouveau cable transatlantique franco-américain. Le point d'immersion sera à Brest.

—La commission du budget en France a pris, le 27 juin, une décision qui lui fait grand honneur et qui est d'ailleurs en accord parfait avec l'attitude dominante de la politique suivie jusqu'ici par la plupart de ses membres: elle a décidé, au profit du Président de la République, l'ouverture d'un crédit de fr. 300,000 pour frais de voyage, de déplacement et de représentation. Cette initiative est excellente et le gouvernement du maréchal, qui s'est tenu abstenu de la provoquer, ne peut qu'en tenir grand compte à la commission et à la gauche qui est la représentation.

LE DISCOURS DU DUC DECAZES.—La dépêche suivante est plus explicite que celle que nous avons publiée:

Versailles, 13 juillet. Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, répondant à M. Louis Blanc au sujet de la question d'Orient, a dit que le gouvernement désirait que la France ne fût pas impliquée dans les événements du dehors d'une façon qui pût entraver la restauration de la paix à l'intérieur. La France ne doit intervenir que dans un sens purement pacifique. C'est notre rôle de nous associer à tous les efforts faits pour préserver l'entente entre les puissances. Cette entente existe absolument et est fondée sur une base que nous ne pouvons qu'accepter avec satisfaction, savoir la non intervention. Cette circonstance tend à circonscrire le conflit au grand avantage du monde entier. La France n'a pas d'intérêts spéciaux en question et n'a, conséquemment, aucune raison de prendre l'initiative. L'honneur et les intérêts de la France n'ont jamais été compromis un seul moment."

Les déclarations du ministre ont été couvertes d'applaudissements.

ELECTION ANNULÉE EN FRANCE.—L'élection de M. de Mun légitimiste, dans le Finistère, a été annulée par la Chambre de Versailles le 13 juillet par un vote de 308 voix contre 181, comme entachée d'influence cléricale. Le concurrent de M. de Mun était l'abbé Cadoret bonapartiste.

COMMUNARDS GRACIÉS.—Une dépêche de Paris du 13 juillet dit qu'un rapport officiel publié constate que 249 communards ont été graciés; 308 demandes en grâce ont été rejetées; il en reste 199 à examiner.

POUR TILDEN!—L'Union démocratique de langue française, réunie avant-hier en séance extraordinaire pour ratifier les candidatures adoptées par la convention démocratique de Saint-Louis, a adopté les résolutions suivantes:

Résolu, que nous, membres de l'Union démocratique de langue française, citoyens des Etats-Unis, nous croyons devoir soutenir, par tous les moyens légitimes en notre pouvoir, la candidature de M. Samuel J. Tilden et celle de M. Thomas A. Hendricks, à la présidence et à la vice-présidence des Etats-Unis. Nous engageons, en conséquence, notre coopération énergique, lors des prochaines élections, au triomphe de l'honnêteté publique, représentée par les candidats démocratiques, sur l'intrigue et la corruption.

L'assemblée a nommé une commission de quatre membres, qui, accompagnée du président de la société, présentera aujourd'hui même les résolutions ci-dessus à M. le gouverneur Tilden.

Aux termes d'arrangements conclus entre le comité de l'Union démocratique et les autorités qui président à l'organisation du scrutin dans la ville de New York, les Français seront représentés par des inspecteurs et sous-inspecteurs d'élection de leur nationalité dans les 5e, 7e et 13e districts, où se trouvent les principales agglomérations de population française.

LE MARQUIS DE ROCHAMBEAU.—Nous voyons avec regret par l'article suivant du *Courrier des Etats-Unis* que le marquis de Rochambeau est reparti samedi dernier sans venir faire à la Nouvelle-Orléans la visite qu'il avait promise.

M. le marquis de Rochambeau vient de revenir à New-York après avoir fait dans l'ouest des Etats-Unis et au Canada, une tournée qui s'est terminée par une dernière visite à Philadelphie, pour clore sa mission comme membre du jury français. Il repart samedi prochain pour la France à bord du steamer *Amérique*.

M. le marquis de Rochambeau a partout trouvé un accueil respectueux et sympathique. Son nom vit encore et vivra toujours dans les souvenirs de la nation américaine, et il est entouré d'un prestige que rien ne saurait effacer. Il a pu voir que la génération actuelle, malgré les agitations et l'activité dévorante des premiers développements matériels, n'a rien perdu du sentiment patriotique qui animait les premiers soldats de l'indépendance, aux travaux de qui son nom est si étroitement associé; et nous sommes convaincus que si jamais ses fils, encore jeunes tous trois, venaient à leur tour visiter les Etats-Unis, ils y recueilleraient comme il l'a fait lui-même, en estime et en empressements, leur part de l'héritage glorieux qu'y a laissé son aïeul.

VISITE D'UN RÉDACTEUR DES DÉBATS.—Un des collaborateurs du *Journal des Débats*, M. Gustave de Molinari, venu en Amérique par le steamer *Canada*, de la Compagnie Transatlantique, est en ce moment à New York, après une première visite à Philadelphie. En outre de ses travaux sur l'Exposition, qui doivent faire l'objet d'une série de lettres au *Journal des Débats*, M. de Molinari a l'intention d'étudier sérieusement les institutions, ainsi que la situation politique et sociale des Etats-Unis. Il se propose particulièrement de visiter le Sud, afin de se rendre compte de visu des changements opérés dans la condition respective des races depuis l'abolition de l'esclavage, de même que dans les conditions du travail, dans l'assiette de la propriété et dans les moyens de la production. M. de Molinari visitera aussi le Canada avant de quitter les Etats-Unis; il y retrouvera, comme en Louisiane, non seulement des souvenirs vivants de la vieille colonisation française, mais encore des témoignages vivants de l'attachement qu'ont conservé ces honnêtes enfants du Nord pour la patrie de leurs pères, quels n'ont pas cessé de considérer comme la leur.

LES DÉLÉGUÉS LYONNAIS REFUSANT L'INVITATION D'UN COMITÉ FRANÇAIS:

Le *Saint-Laurent* avait à bord les délégués ouvriers de Lyon, dont nous avons publié la liste, dit le *Messager Franco-Américain*.

La réception faite à ces délégués par le comité français présidé par M. Sabaton a donné lieu à un regrettable incident, qui est relaté dans la communication suivante des membres de ce comité:

A la population française de New York.

Le comité représentant la population française de New York a offert la bienvenue et une collation à la délégation lyonnaise à l'Exposition de Philadelphie, ainsi qu'il en avait été décidé en assemblée générale. Le comité s'est rendu à bord du *Saint-Laurent*, et cela grâce à la bienveillance de M. de Bébian, agent général de la Compagnie Transatlantique, et de M. Parret, correspondant du dock.

Après les compliments d'usage, ces messieurs se sont déclarés, après en avoir délibéré ou positivement refusé notre invitation, sans comité se soumettant [illegible] leurs opinions.

Fidèle à son programme, le comité continuera sa mission auprès de toutes les délégations à venir.

Le Comité:
SABATON, BUSSIGNY, MANSUY, LEFEBVRE, PHILIPOT, HAREL.

	TIRAGE	
	TIRAGE	
Gros lot	D'	Opéra
$160,000 Or	O	29 juillet
3,580 lots	R	Billet, $50
502,500 Or	D'	Achetez tout
	O	de suite.
	R	
	TIRAGE	
	TIRAGE	

—On écrit de Londres, à la *Liberté*:

"Le prince Milan a, ici, dans la Cité, depuis deux jours, un agent muni de pleins pouvoirs pour contracter, si faire se peut, un emprunt de un million de livres sterling. Interrogé ce matin par le banquier M. H.....O...., sur les chances de succès de la prince Milan, il s'est assuré, l'envoyé du prince a répondu ceci: "Le Serbe est armée de pied en cap, la Bosnie est toute préparée à une action générale; la Bulgarie soulevée n'attend que le moment propice; le Monténégro tiendra la tête de l'attaque; de sorte que nous espérons réussir, dans le courant du mois de juillet, à expulser les Turcs de la presqu'île des Balkans.

"Une fois ce résultat obtenu, nous formerons une confédération bulgaro-serbo-bosniaque-monténégrine, dont le czar serait proclamé protecteur."

—On écrit de Péra à un journal:

"Depuis hier, déjà, il signale ici des bruits sinistres relativement à une conspiration, mais d'un caractère si obscur [illegible]

RÈGLEMENTS DE LA POSTE.

Département des Postes, Washington, 13 juillet 1876.

Dans une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président se trouvent les sections suivantes:

Section 15.—Les journaux et les brochures d'occasion, les publications régulières destinées principalement à servir de véhicule aux annonces, ou à être distribuées gratis, ainsi que tout imprimé de la 3e classe, excepté les circulaires non cachetées, seront transmis par la malle au taux de 1 cent par deux onces ou moins, et de 1 cent par deux onces additionnelles ou moins. L'expéditeur d'un imprimé de 3e classe pourra écrire au dos son nom ainsi que le nom des articles renfermés. Les éditeurs de journaux et publications périodiques envoyés à des abonnés réguliers peuvent indiquer par écrit sur l'enveloppe l'époque de l'expiration de l'abonnement. Les adresses sur cartes postales ou circulaires non cachetées, peuvent être écrites, ou imprimées, ou fixées au dos.

Section 16.—Sur les circulaires non cachetées et sur tout imprimé de 3e classe, autre que ce qui est désigné dans la section précédente, le port sera payé comme auparavant,—1 cent par once ou fraction d'once.

Pas de temps à perdre
Pas de temps à perdre
Samedi
Le tirage
d'Or
A lieu
A l'Opéra
Billets, $50.
Magnifique chance pour faire fortune.
Magnifique chance pour faire fortune.

—L'*Echo des Plages* publie l'importante nouvelle qui suit:

"On parle, dans quelques cercles diplomatiques, d'une entrevue qui aurait eu lieu à la fin de juin, aux bains de mer de Dinard, entre le prince de Galles, le duc d'Aumale et le général de Cissey, en vue de la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive entre l'Angleterre et la France."

L'importance politique d'une pareille alliance n'échappera à personne; toutefois, nous n'en reproduisons la nouvelle que sous toutes réserves, jusqu'à plus ample informé.

—On a pu remarquer que dans les notes concernant les grâces et commutations de peines publiées hier par le *Journal officiel*, il n'était pas question des déportés à la Nouvelle-Calédonie: c'est que le travail relatif aux condamnés de cette catégorie n'est pas encore prêt.

Comme nous l'avons dit, en effet, le contre-amiral de Pritzbuer, gouverneur de la colonie, vient seulement d'adresser au ministre de la marine des propositions qui, après préparation des dossiers, ont été immédiatement communiquées à la commission mixte siégeant au ministère de la justice.

La commission a commencé hier l'examen de ces nouveaux dossiers, et donnera d'ici à quelques jours son avis; c'est dire que l'*Officiel* ne tardera pas à faire connaître les noms des déportés graciés.

Si nous sommes bien informés, la clémence du chef de l'Etat s'exercerait de préférence sur un certain nombre de tout jeunes gens qui, entraînés dans le mouvement insurrectionnel de la Commune, ont été envoyés à la Nouvelle-Calédonie.

Avant de signer cette troisième liste, le maréchal de Mac-Mahon doit avoir une entrevue avec Mgr Witte, évêque de Nouméa, qui se trouve actuellement en congé en France.

—Préoccupée, comme tout le monde, de la triste alternative que réserve à l'humanité le déchaînement des colères en Orient, la *Gazette* jette un regard sur le passé et nous rappelle que:

Froissart raconte quelque part que Murad Ier, une des illustrations de la race d'Osman, envoya un jour, après la sanglante bataille de la Maritza (1356), au prince de Serbie, des ambassadeurs conduisant un mulet chargé de millet. "Autant ce sac renferme de grains, dirent ces messagers d'un ton menaçant, autant notre sultan compte de guerriers."

Le prince ne répondit pas; il fit seulement ouvrir le sac, répandit le grain à terre et le donna à manger aux volailles de basse-cour.

"Quelques instants après, il ne restait plus rien du millet. "Ainsi disparaîtront vos gens, dit alors Son Altesse aux ambassadeurs, et vous voyez qu'il n'y en a pas assez."

A la suite de ce fait, ajoute Froissart, la guerre ayant repris de plus belle entre les Serbes et les Osmanlis, une armée de soixante mille hommes fut presque anéantie par les Serbes.

—Le *Journal officiel* a promulgué les lois suivantes:

1. La loi tendant à ouvrir au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le budget de 1876, un crédit de 100,000 fr. pour l'envoi d'ouvriers et de cultivateurs à l'Exposition de Philadelphie, et au ministère de l'instruction publique un crédit de 25,000 francs pour l'envoi de membres de l'enseignement primaire à la même Exposition.

Voici le texte de cette loi:

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur le chapitre XV du budget de 1876, un crédit de 100,000 francs pour faciliter l'envoi d'ouvriers et de cultivateurs français à l'Exposition de Philadelphie.

Art. 2. Il est ouvert, en outre, au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur le chapitre XXVI du budget de 1876, un crédit de 25,000 francs pour l'envoi de membres de l'enseignement primaire à l'Exposition de Philadelphie.

Art. 3. Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources ordinaires du budget.

2. La loi autorisant la ville de Paris à emprunter une somme de 120 millions de francs.

Voici le texte de la loi:

Art. 1er. La ville de Paris est autorisée à emprunter au taux maximum de cinq et demi pour cent (5 1/2 p. c.) une somme de cent vingt millions de francs (120,000,000 fr.) remboursable sur ses revenus en soixante-treize ans, à partir de 1877.

Le produit de cet emprunt sera affecté au paiement des dépenses énumérées dans le tableau annexé à la présente loi.

Il sera statué sur le mode de réalisation, par décret rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur.

Le montant annuel des lots applicables aux obligations sorties à chaque tirage sera fixé à cinq cent mille francs (500,000 fr.).

Art. 2. Les actes susceptibles d'enregistrement auxquels donnera lieu l'emprunt autorisé par la présente loi seront passibles du droit fixe d'un franc (1 fr.).

—Un relevé général, fait d'après les *salnamés* ou almanachs officiels publiés tous les ans en Turquie, des mâles de la Turquie d'Europe, constate que la population mâle dans les provinces européennes de l'empire ottoman, est de 4,280,933, dont 1,889,477 mahométans, et 2,391,356 non mahométans. La population mahométane ne comporte que dans 11 sandschaks, ou arrondissements, dans 21 autres, ce sont les chrétiens qui forment la majorité.

HAUTES PYRÉNÉES.—Un procès criminel vient de se dérouler devant la cour d'assises des Hautes-Pyrénées dans de singulières circonstances.

Le 4 novembre dernier, on trouvait dans les eaux du Gave, près d'Arrens, le cadavre du nommé Poulon, dit Soulettes, et l'autopsie constatait que cet homme avait été tué avant d'être jeté à l'eau.

Après de longues recherches, on apprit que Poulon avait passé la journée du 1er novembre chez le sieur Louey, chez lequel on trouva une pioche tachée de sang.

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Encore des arrestations pour conspiration.

On pouvait espérer que nous arrivions à en Louisiane avec les marshals des Etats-Unis, en l'*acte de Kuklux* d'*enforcement*. Après la décision de la Cour Suprême; mais il paraît que cet espoir était vain; car le Dep. Packard a fait arrêter à Baton Rouge messieurs W. S. Booth et R. W. Robertson, [illegible] pour chasser un fonctionnaire des Etats-Unis, il y a trois mois, à savoir, le maître de poste de Baton Rouge.

Les prisonniers sont arrivés à la Nouvelle-Orléans avant hier, et ayant fourni un cautionnement de $5,000 chacun, il leur a été permis de s'en retourner chez eux.

Parti pour le Nord.

Son Excellence radicale William P. Kellogg et le juge [illegible] de la Cour Supérieure Criminelle sont partis de compagnie avant-hier. Ils doivent se rendre d'abord à Washington, puis de là à l'Exposition de Philadelphie.

Jusqu'à présent la Louisiane n'a exhibé à l'exposition du [illegible] et son chef-d'œuvre.

Le pseudo-gouvernement est parti sans s'occuper des condamnés à mort qui attendent à la prison de paroisse la mise à exécution de leur arrêt.

Mort d'un sénateur radical.

Nous apprenons que M. Robert H. Chadbourne, sénateur radical élu dans le district comprenant les paroisses St. Jean-Baptiste, St. Charles, Jefferson et une portion de la paroisse d'Orléans, est mort dimanche matin, dans la paroisse St. Charles, sur l'habitation de Mr Earhart.

La mort de Mr Chadbourne ne laisse plus que huit radicaux dans le Sénat contre neuf démocrates.

Arrivée de l'honorable Louis Texada.

Nous apprenons que l'honorable Louis Texada, de la paroisse Rapides, est actuellement en visite à la Nouvelle-Orléans.

Mr. Texada est un des candidats du Nord de la Louisiane qui aspirent aux fonctions de gouverneur.

L'administrateur Burke rétabli.

M. Burke, administrateur du département des améliorations de la ville, qui avait été frappé d'insolation, il y a quelques jours, est maintenant complètement rétabli. Il est sorti pour la première fois et ne tardera pas à reprendre ses fonctions.

Election des délégués dans la paroisse Jefferson.

Samedi dernier, à une assemblée des démocrates et des conservateurs de la 1re paroisse Jefferson, [illegible] pour représenter la paroisse à la convention de Baton Rouge;

Messieurs Frank Hatch, C. W. Roemer et Cochrane, pour la rive droite; et le docteur C. C. Beard, pour la rive gauche.

Des résolutions ont été adoptées, en donnant le choix de la Convention de St. Louis et déclarant que les délégués de la paroisse Jefferson [illegible] Convention de Baton-Rouge [illegible] les plus dignes.

Comité général de l'administration.

Il y a eu hier dans la journée une réunion du comité général des administrateurs pour prendre en considération le message du maire relativement à l'état financier de la ville.

Cette grave question sera discutée aujourd'hui devant le Conseil municipal.

L'état sanitaire.

L'état sanitaire de la ville continue à être excellent. Les fièvres sont rares et la chaleur ne fait moins sentir que dans la plupart des grandes villes du Nord.

Le nombre des décès pendant la semaine ne dépasse pas cent quarante-et-un.

[illegible]

Mr. John Maxwell [illegible]

Bravo, messieurs les commissaires!

Un meurtre dans la paroisse St.-Bernard.

A la suite d'une querelle entre un homme de couleur, nommé Alexandre, et un certain A. Mandil, Espagnol d'origine, ce dernier a été tué, avant hier matin, vers onze heures, à cinq milles plus bas qu'Alger.

Le meurtrier s'est servi d'un mousquet pour commettre son crime. Il a été arrêté et enfermé au poste de police d'Alger.

Un autre meurtre.

Dans la nuit de dimanche, à un bal de gens de couleur, donné dans une salle des l'angle des rues Marigny et Constantinople, une querelle s'est engagée entre Westley Edwards, le directeur du bal, et un certain John Sylvestre, alias Mulâtre, qui a eu pour résultat la mort de ce dernier.

Il paraît que John Sylvestre, qui était légèrement sous l'influence de la boisson, a voulu s'introduire dans la salle de bal, et que Westley Edwards, qui recevait les billets à la porte, s'y est opposé d'abord, et a fini par céder ensuite, à la condition que Sylvestre ne ferait pas de bruit.

Celui-ci, cependant, n'a pas été fidèle à sa promesse, car vers une heure, lundi matin, il a eu une violente altercation avec Edwards et a déclaré que le soleil ne se lèverait pas avant qu'il l'eût réglé le compte de ce dernier.

Voyant qu'il lui serait impossible de rétablir l'ordre, Edwards s'est décidé à abandonner la clôture du bal et à regagner son domicile en compagnie de sa femme.

John Sylvestre, Ben Davis et une femme de couleur nommée May Clayton ont suivi, et lorsque Westley Edwards s'est arrêté devant sa porte à l'angle des rues Constantinople et Jersey, Sylvestre s'est avancé vers lui, en levant un bâton pour le frapper.

Edwards, qui est estropié et qui ne pouvait pas se mettre en défense, a tiré alors un revolver de sa poche et a fait feu, atteignant son adversaire à la poitrine.

Le malheureux Sylvestre est tombé foudroyé, la balle ayant pénétré le cœur. Ben Davis et la femme May Clayton, témoins de cette scène, ont pris la fuite.

Westley Edwards s'est rendu à la station de police la plus rapprochée, où il s'est constitué volontairement prisonnier.

Ben Davis et May Clayton ont été arrêtés quelques heures après [illegible]

[illegible]

[The remaining news columns (regattas, club elections, ward delegates, local notices) are illegible in the scan.]

HOME INSURANCE COMPANY

Compagnie établie en 1855.

RÉORGANISÉE,

avec une nouvelle charte, en 1876.

Capital - - - - - $400,000

[illegible]

LE WHIRLWIND

[illegible]

COLLÈGE ST.-VINCENT.

CARBONIC PHOSPHATE COD LIVER OIL

L'ACIDE CARBONIQUE

[illegible]

BOIS CHARPENTE

[illegible]

RENOUVELEZ VOTRE GARDE-ROBE

B. T. WALSHE

[illegible]

A. M. HILL, Fabricant de Plumes en Or.

Plumes "Extra," en Or, de HILL.

[illegible]

Je refais les Pointes de Plumes d'Or à raison de 75 cents.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Français.

[illegible]

P. E. SARRAZIN,

279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer [illegible]

J. MANDIN & CIE.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

57 rue Decatur. Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

FINE COGNAC, WINES, OLIVE OIL.

SEIGNOURET FRÈRES F. S. BORDEAUX

[illegible], 48 Decatur St.

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

[illegible]

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS de VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]

H. CLOSTERMANN & BAYLE

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

HOTEL DE L'EUROPE.

SHADY GROVE HOTEL.

AUGUSTE'S

LAURENT LAGARRAGNE.

MARKS, BROS & CO.,

H. A. PEYROUX

ELKIN & Co.,

A. C. THORN,

[illegible]